

Référence dossier : PU/2023/82

Objet : réaction du Gracq de Braine-le-Comte à la demande de permis de construction d'un nouveau bâtiment primaire dans le cadre de la mise en conformité de l'école Notre-Dame

Le GRACQ, association de défense des cyclistes au quotidien, est particulièrement attentif aux conséquences des projets urbanistiques sur la mobilité.

Le présent projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment scolaire destiné à accueillir 18 classes et le personnel administratif, soit entre 450 et 500 personnes.

S'il n'appartient pas au Gracq de se prononcer sur cet aspect sécuritaire, on notera que l'intégralité du bâtiment projeté se situe en zone d'aléa d'inondation élevé, et a effectivement été touché par d'importantes inondations à plusieurs reprises. Si les concepteurs ont pensé le bâtiment sur pilotis pour qu'il soit hors d'atteinte des eaux, ce n'est pas le cas de la cour de récréation de l'école, et surtout de la salle qui sert de réfectoire et de salle de sport, qui a notamment été inondée par 1 mètre d'eau au moins lors des épisodes de 2002 et 2021. Si l'on en croit les prévisions des climatologues, les épisodes extrêmes ne vont aller qu'en se multipliant et s'amplifiant au cours du XXIème siècle. Dans ce cadre, est-il raisonnable de maintenir des infrastructures scolaires dans un site si exposé ?

Concernant la mobilité, nous notons que le projet ne comprend aucun parking pour automobiles, ni abri pour le stationnement des vélos du personnel et des élèves, ni système de dépose-minute pour les entrées / sorties d'école. Bien que le demandeur indique que les besoins en stationnement demeurent inchangés dans le cadre du présent projet, cela n'implique pas nécessairement que la situation actuelle est optimale.

Selon nous, un projet de cette envergure ne peut négliger son impact sur la mobilité. Dans une petite ville comme Braine-le-Comte, les écoles sont une importante source de déplacements, à tel point que l'on observe des encombrements matin et soir aux heures d'entrée et sortie des élèves. L'Ecole Notre Dame, bien qu'elle soit située en centre-ville, n'échappe pas à cette règle.

Il convient donc de :

- Prévoir du stationnement vélo pour le personnel et les élèves, afin d'encourager ce mode de déplacement. Selon le référentiel du Vade-mecum Vélo Bruxellois, il faut 1 emplacement pour adulte pour 20 élèves et 1 emplacement pour élève pour 10 élèves. Le projet annonçant 18 classes de 24 élèves, il faut compter un parking vélo de 64 emplacements. Cette offre devra être couverte, sécurisée, aisée d'accès depuis la rue, et à l'abri de la montée des eaux.
- Transformer l'axe rue des Viviers – rue de l'Eglise en rue scolaire aux heures scolaires matin et soir, de manière à sécuriser piétons et cyclistes et à encourager ces modes de déplacement.
- Doter l'établissement scolaire d'un Plan de Déplacements Scolaires visant à réduire l'impact de la mobilité générée par l'établissement sur la circulation en ville, en proposant des solutions pour le personnel, les élèves et leurs parents.